

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

A l'attention de Monsieur Hervé GAYMARD

Niort, le 8 mars 2004

Monsieur le Ministre,

Le gouvernement a pris l'engagement devant la représentation nationale de publier un décret, avant la fin du premier trimestre 2004, dont l'objet serait de consacrer la non affiliation des salariés des entreprises du paysage aux Caisses de Congés Payés du Bâtiment et des Travaux Publics. A moins d'un mois de cette échéance, je me permets Monsieur le Ministre de vous solliciter afin de savoir si la publication de ce décret est encore à l'ordre du jour, s'il est d'ores et déjà à la signature ou non, et dans ce cas d'en connaître l'état d'avancement.

A moins que vous n'envisagiez une solution non réglementaire, c'est-à-dire un protocole d'accord négocié avec les organisations patronales, comme ce fut le cas pour les secteurs de la miroiterie et de la métallurgie. Privilégiant ainsi l'activité réellement exercée comme seul critère pertinent d'assujettissement à la caisse de congés payés. Cette dernière option, par rapport au décret, aurait le mérite de garantir l'absence de distorsion de concurrence entre les entreprises du bâtiment et les entreprises paysagistes qui réalisent, outre leur activité de paysagiste, des activités annexes qui relèvent du BTP (construction de piscines, murets, dallage et pavage de cours...).

Quelque soit l'orientation privilégiée, les 12 000 entrepreneurs et leurs 43000 salariés attendent qu'une solution efficace soit trouvée dans les délais de publication du décret qui leur ont été annoncés.

Convaincue, que vous accorderez toute votre attention à ce dossier dont vous partagez la responsabilité avec le Ministre des affaires sociales, je souhaiterais être informée des suites que vous lui donnerez et du calendrier de leur mises en oeuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève P-GAILLARD

UNEP
Président

10, rue Saint Marc
75002 Paris

Niort, le 10 mars 2004

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier daté du 1er mars dernier et vous remercie de la confiance dont vous me témoignez ne me sollicitant.

Sensible à votre situation, j'ai décidé de saisir officiellement le Ministre de l'Agriculture dont vous relevez même s'il s'agit d'une co-tutelle partagée avec son Collègue des Affaires Sociales.

Il semble d'ailleurs que le ministère des Affaires Sociales fasse privilégier une approche qui préférerait un protocole d'accord à un décret de non affiliation, c'est pourquoi j'ai demandé à Monsieur Gaymard de se prononcer clairement sur l'option qui serait finalement adoptée par le gouvernement et de nous préciser les délais de son intervention, lui rappelant ceux annoncés pour la publication du décret qui devait intervenir, souhaitant que ceux-ci soient respectés quelle que soit la nature de la solution apportée réglementaire ou pas.

Sachez que je ne manquerai pas de vous transmettre les informations qui me seraient éventuellement communiquées à la suite de mon intervention.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève P-GAILLARD